



Décembre 2009-janvier 2010



L'Europe à la portée de votre entreprise.

Newsletter

Entreprise Europe Nord-Pas de Calais

AGENDA

- [Cafés de l'Europe sur les nouvelles règles de TVA intracommunautaire en 2010 : 4 février 2010 à la CCI de Boulogne-sur-Mer](#)

Pour consulter le programme et vous inscrire : <http://www.cci-international.net/FR/Actions-CCI-29-categorie0-secteur0-jour4-mois2-annee2010-action225-calend.html>

- [CIP TIC Bibliothèques numériques - Journée d'information de la Commission Européenne : 4 février 2010 au Luxembourg](#)

La Commission Européenne organise, dans le cadre du futur appel du programme CIP TIC, une journée d'information publique sur le thème des bibliothèques numériques.

Pour s'inscrire :

http://ec.europa.eu/information_society/activities/ict_psp/register_infoday/index_en.htm

- [CERAMICA INNOVA, Technology-Business Brokerage Event : 10-12 février 2010 à Valencia, Espagne](#)

La seconde édition de l'événement aura lieu à Valencia (Espagne) et permettra aux sociétés et organisations du secteur céramique de se rencontrer dans le but d'échanger des propositions de technologies innovantes et/ou chercher des solutions de « challenges technologiques ».

<http://www.entreprise-europe-network.ec.europa.eu/public/bemt/home.cfm?eventid=2088>

Contact : elena.cortes@redit.es

- [Mobile World Congress Brokerage Event 2010 : 15-18 février 2010 à Barcelone, Espagne](#)

Avec 1300 exposants et 47 000 visiteurs venant de 182 pays pour l'édition 2009, ce salon d'envergure mondiale autour de la téléphonie mobile est incontournable. La convention d'affaires organisée durant ce salon est gratuite, pour tous les professionnels de ce secteur.

www.een.cat/mobile-brokerage

- [MicroMountains iNOVATION FORUM for Micro Technology 2010 : 23 février 2010 à Villingen-Schwenningen, Allemagne](#)

Ce forum international va réunir des chercheurs et experts de la microélectronique, qui présenteront leurs résultats de recherche pouvant s'appliquer à des thématiques industrielles. Les thématiques abordées seront la microélectronique innovante, les capteurs, les actionneurs & techniques de mesure. www.innovation-forum.eu

- [Café de l'Europe sur les dernières actualités REACH et CLP : 23 février 2010 à la CCI de Valenciennes](#)
- [Rencontre interentreprises franco-belges : 25 février 2010 à la Chambre de commerce de la Flandre occidentale, Courtrai, Belgique](#)

<http://www.cci-international.net/FR/EEN->

[88.html?PHPSESSID=704b7bda8a5998eca87f3de01838346e](http://www.cci-international.net/FR/EEN-88.html?PHPSESSID=704b7bda8a5998eca87f3de01838346e)

- [ENEX : rencontres internationales sur les énergies renouvelables : 3-5 mars 2010 à Kielce, Pologne](#)

Cette convention internationale porte sur les principaux thèmes du salon : équipements de production d'énergie, transmission et distribution, modernisation des systèmes existants, utilisation. www.enex.pl

- [Successful R&D in Europe, 4 mars 2010 à l'aéroport de Düsseldorf, Allemagne](#)

Cette seconde édition va regrouper des laboratoires, entreprises et universités pour une présentation et un networking sur les appels à projets du 7ème PCRD : TIC, énergie et nanotechnologies & technologies de production. Les pays participants sont la Belgique, la France, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Pologne et la Russie. Les participants peuvent également présenter leurs projets durant des ateliers. www.frp.nrw.de/network

- [Café de l'Europe sur le marquage CE et la sécurité générale des produits : 16 mars 2010 à Lille \(espace international\)](#)

ACTUALITES REGLEMENTAIRES EUROPEENNES

- Des nouvelles règles de TVA dans l'Union européenne

Deux directives communautaires adoptées en 2008 (directives 2008/8/CE et 2008/9/CE), transposées en droit français par la loi de finances pour 2010 (loi n°2009-1673), ont modifié les règles de TVA intracommunautaire depuis le **1er janvier 2010**.

Les principaux changements sont les suivants :

- **Des nouvelles règles de détermination de la TVA concernant les prestations de service transfrontalières;**
- **Nouvelle déclaration de TVA (CA3)** avec une nouvelle ligne relative à l'autoliquidation de TVA dans le cadre de services fournis par un prestataire étranger ;
- Dans les cas où la TVA est due par le client (principe d'autoliquidation), le prestataire doit déposer **une déclaration européenne de services (DES)**, à l'instar de la DEB pour les échanges de biens dans l'Union européenne;
- **Une nouvelle procédure pour les demandes de remboursement de TVA étrangère** introduite par des assujettis établis dans l'Union européenne.

- Formalités à l'exportation et ECS (EXPORT CONTROL SYSTEM)

La dématérialisation du système informatisé de contrôle des exportations a des effets sur **les justificatifs de sortie des marchandises** du territoire douanier communautaire, permettant de justifier de la non application de la TVA aux opérations d'exportation.

C'est ainsi que le volet n°3 du DAU est désormais remplacé dans les déclarations dématérialisées, par la mise à disposition chez l'exportateur ou son déclarant, d'un message électronique de certification de sortie.

Sachez qu'en l'absence de certificat adressé par la Douane, c'est à l'opérateur, c'est-à-dire à l'exportateur de prendre l'initiative de se rapprocher de la Douane avec des preuves alternatives, donc traditionnelles ! En effet, la Douane considère qu'une telle obligation relève de sa responsabilité, à la différence du régime de transit.

Par conséquent, en l'absence de système d'alerte de la douane au profit de l'exportateur, au cas où le bureau de sortie n'aurait pas effectué de retour d'opération, il est recommandé :

- ➔ De choisir un bureau de sortie connu pour sa diligence,
- ➔ De ménager des preuves alternatives en cas de malheur
- ➔ De prévoir éventuellement une procédure de relance auprès du bureau de sortie.

- Un guide d'interprétation sur les pratiques commerciales déloyales

La Commission européenne a publié un nouveau guide relatif à l'application de la directive 2005/29/CE sur les pratiques commerciales déloyales. Pour mémoire, cette directive vise à protéger les consommateurs contre certaines pratiques considérées comme déloyales, telles que les techniques de vente agressives ou la publicité trompeuse. Le but de ce guide est d'assurer une

interprétation uniforme de ces règles au sein de l'Union européenne.
http://ec.europa.eu/consumers/rights/docs/Guidance_UCP_Directive_en.pdf

- [Guide sur la reconnaissance des qualifications professionnelles](#)

Un guide au sujet du fonctionnement de la directive sur les qualifications professionnelles (directive 2005/36/CE) vient d'être publié. L'objectif de ce guide est d'expliquer de façon simple sous forme de questions/réponses comment obtenir la reconnaissance des qualifications professionnelles dans un autre Etat membre. Ce guide vient en complément d'un tableau de bord qui donne un aperçu de la mise en œuvre de la directive dans les Etats membres. La directive a été adoptée en 2005 pour faciliter la libre circulation des personnes qui souhaitent exercer leur activité en tant qu'indépendant ou salarié dans un autre pays de l'Union.
http://ec.europa.eu/consumers/rights/docs/Guidance_UCP_Directive_en.pdf

- [Une étape décisive vers l'adoption du brevet de l'Union européenne](#)

Un accord a récemment pu être trouvé par le Conseil de l'UE réunissant les Etats membres au sujet de l'amélioration du système de brevet en Europe. Les points-clé pour la création d'un brevet unique et d'une nouvelle juridiction spécialisée dans les contentieux des brevets dans l'Union européenne ont été adoptés. Certains éléments devront encore être précisés pour rendre ce brevet applicable, et notamment les règles relatives aux langues et traductions. C'est désormais au tour du Parlement européen de se prononcer sur le sujet.

- [De nouveaux critères d'attribution pour le label écologique européen](#)

Trois récentes décisions européennes établissent de nouveaux critères pour l'attribution du label écologique européen aux revêtements de sols textiles et en bois ainsi qu'au mobilier en bois. Ces textes devraient être suivis de mesures réglementaires afin de rendre ces nouvelles règles applicables aux acteurs économiques.

- [Nouveau règlement européen sur les produits cosmétiques](#)

Un nouveau règlement européen relatif aux produits cosmétiques vient d'être publié au Journal Officiel de l'UE (règlement 1223/2009/CE). Il remplacera l'actuelle réglementation concernant les produits cosmétiques (directive 76/768/CEE modifiée) à **compter du 11 juillet 2013**.

Parmi les principaux changements : une clarification des définitions et des responsabilités de chaque acteur économique ; une liste détaillée en annexe des informations devant figurer dans l'évaluation de la sécurité des produits ; un système centralisé et électronique de notification au niveau européen ; l'interdiction des substances CMR 1&2 sauf exceptions ; prise en compte des nanomatériaux...

- [Appels pour des données scientifiques concernant l'utilisation du dichlorométhane et du chloroacetamide dans les produits cosmétiques](#)

Toute partie intéressée pour soumettre à la Commission européenne des données scientifiques concernant l'utilisation du dichlorométhane et du chloroacetamide dans les produits cosmétiques est amenée à le faire **avant le 31 janvier 2010**. En effet, ces substances sont aujourd'hui autorisées à titre dérogatoire pour un usage dans les produits cosmétiques en-dessous d'un certain seuil de concentration, mais leur évaluation pourrait être révisée prochainement.

- Du nouveau sur les allégations de santé portant sur les denrées alimentaires

Deux règlements européens récents (983/2009/CE et 984/2009/CE) définissent une liste d'allégations de santé autorisées sur les denrées alimentaires ainsi que les conditions d'utilisation y afférentes, et une liste d'allégations de santé rejetées. Les acteurs économiques ont un délai de six mois pour cesser d'utiliser les allégations de santé qui ont été refusées.

- Modification de la directive sur les matériaux plastiques en contact avec les denrées alimentaires

Un nouveau règlement européen (975/2009/CE) vient de modifier la directive 2007/72/CE concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires. De nouvelles substances et additifs ont été ajoutés aux listes.

- Coordination des systèmes de sécurité sociale dans l'Union européenne

Le 16 septembre 2009, deux nouveaux règlements communautaires ont été adoptés (règlements 987//2009/CE et 988/2009/CE). Le premier est un règlement d'application de l'actuel règlement 883/2004/CE portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, tandis que le second vient modifier ce même règlement 883/2004/CE et compléter ses annexes. Ces trois textes remplaceront, **à compter du 1er mars 2010**, les précédents règlements 1408/7/CE et 574/72/CE. Il s'agit d'une refonte globale, axée sur la simplification et la modernisation, avec pour objectif d'améliorer la libre circulation des citoyens européens en coordonnant davantage les systèmes nationaux de sécurité sociale.

- Piles et accumulateurs portables usagés : agrément des éco-organismes

Deux éco-organismes viennent d'obtenir un agrément des pouvoirs publics français pour l'enlèvement et le traitement des déchets de piles et accumulateurs portables en France : **Screlec** et **Corepile** (JORF du 29 décembre 2009). **La filière est donc désormais opérationnelle pour les piles et accumulateurs portables depuis le 1^{er} janvier 2010.**

Rappelons que les producteurs de piles et accumulateurs sont tenus de prévoir et de financer un système de gestion de fin de vie des déchets issus de ces piles et accumulateurs. S'agissant des piles et accumulateurs portables (par exemple les piles et accumulateurs utilisés par les consommateurs et les professionnels dans des téléphones ou ordinateurs portables, dans les jouets ou les appareils ménagers...), les producteurs peuvent adhérer à un des deux éco-organismes agréés pour remplir cette obligation.

- Déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers : renouvellement des agréments des éco-organismes

Les agréments des quatre éco-organismes en charge de l'enlèvement et du traitement des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) ménagers viennent d'être renouvelés pour une période de cinq ans. Ces éco-organismes sont Ecologic, Eco-systèmes et ERP pour tous les DEEE ménagers hors sources lumineuses, et Recylum pour les DEEE ménagers issus des sources lumineuses. En même temps que le renouvellement de ces agréments, un objectif de 10 kgs par habitant et par an pour la collecte des DEEE ménagers a été fixé pour la filière d'ici à 2014.

- REACH et CLP: les dernières actualités

- Depuis le 13 janvier 2010, **14 nouvelles substances** qui faisaient l'objet d'une proposition jusqu'ici (à l'exception de l'acrylamide) **ont été ajoutées à la liste des substances candidates à**

l'autorisation (datant du 28 octobre 2008). Par conséquent, la liste candidate ainsi modifiée comprend désormais **29 substances au total**.

Vous trouverez la liste des substances candidates mise à jour :

http://echa.europa.eu/chem_data/authorisation_process/candidate_list_table_en.asp

Rappelons que la liste des substances candidates à l'autorisation pose surtout des obligations pour les fournisseurs d'articles, de substances et de préparations, dans le cadre du règlement REACH.

- Le MEEDDM (Ministère de l'Ecologie, Energie, Développement durable et de la Mer) a récemment demandé à l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) de préparer quatre dossiers d'identification de substances extrêmement préoccupantes (en vue d'une soumission à l'ECHA pour une éventuelle inclusion à la liste candidate et la liste des substances soumises à autorisation). Les substances concernées sont : chromate de sodium, dichromate d'ammonium, dichromate de potassium et chromate de potassium.
- Vous pouvez connaître les SIEF (« forum d'échanges d'information sur les substances ») pour lesquels un déclarant principal (« Lead Registrant ») a été désigné ou s'est porté candidat à l'adresse suivante : http://echa.europa.eu/home_fr.asp

Le 22 décembre 2009, 2195 SIEF étaient constitués (et autant de déclarants principaux élus ou candidats). Pour information, le MEEDDM (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer) et le MEDEF ont récemment publié une plaquette dont le but est d'aider les entreprises dans la création et le fonctionnement des SIEF.

[http://www.ineris.fr/reach-admin/file_upload/File/pdf/COM_INFO/2009_Reach-SIEF\(Vfinale\).pdf](http://www.ineris.fr/reach-admin/file_upload/File/pdf/COM_INFO/2009_Reach-SIEF(Vfinale).pdf)

- L'Ineris a ouvert un site Internet d'assistance aux entreprises exclusivement dédié au nouveau règlement CLP (relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges chimiques) : <http://www.ineris.fr/ghs-info/>

Rappelons que les fournisseurs de produits chimiques doivent reclasser leurs substances selon les nouveaux critères CLP **avant le 1^{er} décembre 2010**, et les fabricants/importateurs devront notifier à l'ECHA avant le 3 janvier 2011 cette nouvelle classification (y compris les substances qui ne sont pas soumises à enregistrement si elles répondent aux critères de classification comme dangereuses).

- L'ECHA a publié sur son site web des informations sur les dangers et les utilisations en toute sécurité des substances chimiques déjà enregistrées. Cette base de données est destinée aux consommateurs et travailleurs.
- L'ECHA a mis en place un outil informatique pour permettre aux entreprises de vérifier la complétude de leur dossier d'enregistrement ou de notification RDAPP (R&D axée sur les produits et process), avant soumission à l'ECHA. <http://apps.echa.europa.eu/registered/registered-sub.aspx>
- Le Helpdesk REACH a récemment traduit en français des documents d'informations concernant la déclaration REACH des substances notifiées dans le cadre de la législation antérieure à REACH (substances ELINCS) et les demandes préalables « inquiry », requises pour l'enregistrement des substances ELINCS ou des autres substances n'ayant pas été pré-enregistrées.

PROPOSITIONS D'AFFAIRES

❖ *Opportunités de partenariats commerciaux*

▶ Produits chimiques industriels (Réf: 20100108013)

Une entreprise tchèque, spécialisée dans le commerce de gros de produits chimiques industriels (vaporisateurs de couches métalliques, vaporisateurs de protection anticorrosive, lubrifiants, peinture, vaporisateurs de nettoyeurs, différentes sortes de mastic et de colle, etc...) offre ses services comme intermédiaire commercial, via son réseau de distribution, pour des fabricants de ces produits.

▶ Energie solaire (Réf: 20100107029)

Une entreprise lettonne, ayant pour projet de construire des équipements de production d'énergie solaire avec une puissance de 680kWp recherche une coopération par joint venture.

▶ Vêtements pour femmes (Réf: 20091229023)

Une entreprise polonaise spécialisée dans la vente de vêtements pour femmes, ayant son propre réseau de boutiques, cherche à mettre en place une coopération avec des producteurs et des importateurs de vêtements pour femmes, intéressés pour vendre leur produits en Pologne et qui recherchant des services d'intermédiaires commerciaux, des agents, des accords de production réciproque ou qui voulant ouvrir une succursale.

▶ Génie civil (Réf: 20091223012)

Une société de consultants italienne travaillant dans le domaine du design pour le génie civil, dans les secteurs de l'ingénierie hydraulique, des transports (routes, autoroutes, rails, métro) et de la construction, est intéressée par des accords de production réciproque.

▶ Productique (Réf: 20091222031)

Une entreprise finlandaise, active dans le domaine de la productique, offre ses services d'ingénierie en sous-traitance pour des fournisseurs de technologie. Elle souhaite se positionner en partenaire de développement dans le domaine de la productique (contrôle des process, optimisation par le biais de contrôles logiques programmables, création d'interfaces opérationnels avec des solutions informatiques d'automatisation).

▶ Cosmétiques biologiques (Réf: 20091221055)

Une entreprise croate spécialisée dans la production de cosmétiques biologiques certifiés (soins du corps et produits pour les massages) recherche des intermédiaires commerciaux et propose des accords de joint venture et de production réciproque.

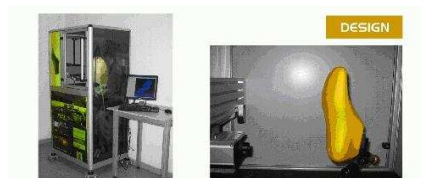
► **Composants plastiques** (Réf: 20091218038)

Une entreprise allemande est associée au développement et à la production de différents composants techniques et en plastique. Elle offre ses services comme intermédiaire commercial et sous-traitant en France, en Autriche, en Suisse et au Royaume Uni.

❖ *Opportunités de partenariats technologiques*

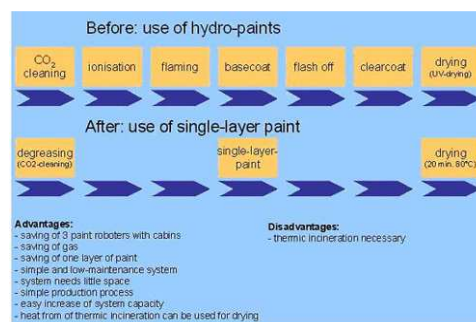
► **Procédé de digitalisation laser 3D améliorée** (Réf: 08 ES 23D1 270G)

Un centre de recherche espagnol a développé un système de digitalisation automatique d'objets en 3D utilisant un télémètre et un dispositif de mouvement multiaxial. Ce système amélioré permet d'acquérir la géométrie d'un objet solide par capture de points sur la surface de l'objet, aboutissant à une image digitale 3D pouvant être utilisée en CAD. Le centre de recherche est intéressé par un accord de licence ou de coopération, mais est ouvert à d'autres formes de partenariat.



► **Mise en peinture de surfaces en polypropylène sans prétraitement** (Réf: 09 DE 1593 3FEG)

Une PME allemande a développé une technologie de revêtement unique pour surfaces en polypropylène et autres polymères, présentant un grand potentiel d'économies de coûts et de temps. Le revêtement peut être appliqué sur une surface en une passe sans prétraitement. L'entreprise propose des accords commerciaux ou de coopération technique à des partenaires pouvant servir d'intermédiaires et de revendeurs dans leur pays respectifs.



► **Nouvelle technologie d'application d'un revêtement céramique** (Réf: 09 IT 55X8 3G18)

Une équipe de recherche italienne a développé une nouvelle technologie de dépôt de revêtement céramique. La technologie proposée est basée sur le principe HVOF, alternative technologique particulièrement prometteuse. Des partenaires dans les domaines de l'impression, de la pétrochimie, de l'industrie papetière, de l'agroalimentaire, de l'emballage et de la production d'énergie sont

recherchés pour des accords de coopération technique en vue de développements conjoints, de tests de nouvelles applications et d'adaptations aux besoins clients.

► [Evaluation de l'efficacité de répulsifs et d'insecticides dans des textiles traités](#) (Réf: 08 ES 23D1 0JG8)

Un institut technologique espagnol cherche une technologie pour évaluer l'efficacité d'insecticides utilisés pour traiter des tissus. Le système de mesure doit détecter les quantités d'insecticide intégrées au textile ou rejetées. Les insectes visés sont les moustiques et la technologie recherchée doit être entièrement développée ou déjà testée. L'institut recherche un accord de coopération technique ou de fabrication.

► [Technologie de recyclage des plastiques](#) (Réf: 09 PL 61AJ 3FTW)

Une entreprise polonaise recherche une technologie permettant le recyclage des déchets plastiques de différentes origines. L'entreprise serait intéressée par une technologie efficiente permettant une classification précise des matériaux. Elle recherche des partenaires pour échanges d'information, coopération technique ou accord de licence.

► [Techniques et équipements rapides et certifiés pour la détection de pathogènes dans des produits alimentaires](#) (Réf: 09 IT 53U9 3FRI)

Une entreprise italienne développant des techniques de diagnostic alimentaire et proposant des services de diagnostic pour les PME du secteur agroalimentaire, recherche des nouveaux moyens / méthodes pour la détection fiable et rapide de pathogènes dans les aliments. L'entreprise est intéressée par des accords commerciaux ou contrats de licence.

► [Partenariat pour l'économie d'énergie dans la conception de bâtiments et technologie de Maison Passive](#) (Réf: 09 EE 21C2 3FHX)

Une société estonienne est à la recherche de partenaires en vue d'une coopération. La société est spécialisée dans le calcul et la modélisation de solutions pour l'économie d'énergie des bâtiments. La société offre son expertise à des sociétés de construction ou d'architecture afin de développer des solutions pour l'économie d'énergie. La société souhaite plus particulièrement développer en commun avec des sociétés ou des instituts de recherche.

► [Ordinateur portable « bodyscanner » à bas prix](#) (Réf: 09 IT 55W4 3FRK)

Une PME italienne a développé et breveté un système de scanner corporel à bas prix, facilement transportable, pour l'industrie vestimentaire. Le processus de scanner dure 4 secondes et est capable de reconstituer l'exactitude et la taille réelle des personnes en 3D, les mesurer, en extrayant les mesures exigées (hauteur, longueur, circonférences, etc.), classifier les mensurations dans des familles morphologiques. La société est à la recherche d'un accord commercial avec assistance technique.

APPELS D'OFFRE ET PROJETS EUROPEENS

- **RAPPEL : Lancement de l'appel à projet EuroTransBio**

Un appel à projets du programme européen EUROTRANS-BIO est officiellement ouvert **jusqu'au 1^{er} février 2010**. Ce 5^{ème} appel à projets est un appel générique pour des projets de recherche, de développement et d'innovation en biotechnologies.

Les phases de recherche soutenues sont les phases de recherche appliquée et de développement expérimental.

EUROTRANS-BIO soutient principalement les PME : 2 PME appartenant à 2 pays financeurs d'EUROTRANS-BIO suffisent à constituer un consortium de taille minimum.

Pour toute information complémentaire, consultez le site officiel d'EUROTRANS-BIO.

- **Lancement de l'appel à projet ICT du 7^{ème} PCRDT**

La Commission européenne a publié le 24/11/09 le 6^{ème} appel à projets FP7-ICT-2009-6.

Cet appel dispose d'un budget de 286 millions d'euros. Il s'adresse aux PME, aux grands groupes, aux laboratoires de recherche, etc...

La date limite pour le dépôt des propositions est le **13/04/10**.

Les sujets principaux concernés par cet appel sont :

- Cognitive Systems and Robotics
- Digital Libraries and Digital Preservation
- Virtual Physiological Human
- ICT for Mobility of the Future
- Molecular Scale Devices and Systems
- Brain-inspired ICT
- Coordinating Communities, Plans and Actions in FET Proactive Initiatives
- Identifying new research topics
- International Cooperation
- Supplements to support International Cooperation between ongoing projects

CONSULTATIONS

- [Consultation sur la facturation électronique \(e-facturation\)](#)

La Commission européenne a récemment publié un rapport en vue de la création d'un cadre européen sur la facturation électronique, proposant des solutions ouvertes et interopérables au sein de l'UE. Un accent particulier a été mis sur les besoins des petites et moyennes entreprises (PME). Ce rapport est soumis à consultation **jusqu'au 26 février 2010**.
http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2009/e-invoicing_en.htm

Avertissement

Cette newsletter constitue un élément de réflexion qui doit être adapté à chaque situation particulière. Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse d'Entreprise Europe Nord-Pas de Calais.

VOTRE CONTACT

ENTREPRISE EUROPE NORD PAS DE CALAIS

Numéro: 0820 48 01 50

(0,12€ TTC/min depuis un poste fixe)

Email : contact@entreprenpdc.fr

www.entreprise-europe-npdc.eu

